Archives parlementaires

Adresse de l'administration générale du département du Gers, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration générale du département du Gers, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 351-352;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22243_t1_0351_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tous les points de la République. Vous, braves et intrépides représentants, restez à votre poste, que vous remplissez si dignement, jusques à la destruction entière de tous nos ennemis. Si nous ne sçavons pas bien écrire, nous sçaurons vous soutenir et vous deffendre jusques à la mort. Vive la République, vive la Montagne et tous nos braves deffenseurs ! Périssent les tyrans ! S. et F. !

J. B. VIOLOT (*présid.*), F. BONFILS (*secrét.*), C. VIOLOT (*assesseur*), CHAUX (*maire*), HUMBERT (*off.*), PAGEAUT (*agent nat.*), FEUILLIET (*juge de paix*), VALANCEAU (*assesseur*), PILLOT (*off. mun.*), MONNOT (*assesseur*), Jean SERMESSE (*assesseur*), E. VIOLOT (*secrét.*).

i

[*Le conseil g^al du distr. de Reims à la Conv.; s.l.n.d.*] (1)

[*Le conseil général du district de Reims, département de la Marne, envoie à la Convention une adresse qu'il a faite aux citoyens de son arrondissement sur les événements des 9 et 10 thermidor*].

Liberté, égalité, la République ou la mort !

Adresse du conseil général du district de Reims aux citoyens des communes de son ressort, sur les événements qui viennent d'arriver à Paris, et sur le courage de la Convention nationale.

Reims, ce 11 thermidor, an 2^e de la République une et indivisible,

Les administrateurs et agent national du district de Reims, pénétrés d'admiration de la contenance mâle et courageuse des représentans du peuple, restés fidèles aux principes républicains, applaudissent aux mesures vigoureuses qu'ils viennent d'employer pour exterminer de nouveaux tyrans, qui osoient déjà se flatter de régner sur les débris du trône du Sardanapale et sur les cadavres sanglans des patriotes qu'ils ont essayé de faire égorger par une manœuvre et une perfidie la plus effrayante qui ait jamais existée. Citoyens, le croiriez-vous que des Catilina vouloient encore se servir du peuple pour égorger le peuple ? Croiriez-vous qu'une partie de la municipalité a été complice d'une pareille trahison, et que l'état-major de la garde nationale parisienne étoit de la partie, jusqu'au président du tribunal révolutionnaire ? Il n'est pas douteux que cette conspiration terrible a des ramifications dans plusieurs départemens, districts et communes; il est donc important que les bons citoyens, les amis des lois surveillent sans cesse ces hommes pervers, qui ne cherchent à se faire une réputation qu'aux dépens de ceux qu'ils persécutent, à se faire remarquer pour enchaîner la confiance du peuple; ces être passeront, leur conduite se dévoilera et la liberté restera au peuple. Citoyens, frères et amis, les perfides représentans du peuple qui ont trahi ont subi le sort dû à leurs forfaits; leurs complices dans Paris les ont suivis à l'échaffaut; il faut que nous nous réunissions pour découvrir ceux qui pourront se cacher parmi nous et les livrer sur-le-champ aux tribunaux.

L'article XXVII de la Déclaration des droits de l'homme porte *Que tout individu qui usurperoit la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres*.

La Convention nationale, fidelle à ces principes qu'elle a consacrés, a ordonné l'arrestation d'un Robespière, qui vouloit usurper la souveraineté; le peuple de Paris voulant mettre à exécution l'article XXVII, ce scélérat a eu la lâcheté de se brûler la cervelle.

O Parisiens ! Nous reconnoissons votre courage et votre fidélité. On vous prescrit d'égorger nos représentans, vous leur avez au contraire servi de bouclier. La patrie sera reconnoissante envers vous, de ce que vous avez conservé le dépôt sacré et avez détourné de dessus leurs têtes les poignards des assassins, dirigé contr'eux par des mains parricides; recevez-en nos remerciemens fraternels; continuez à déjouer les factions, appliquez sans cesse l'article XXVII de la Déclaration des droits de l'homme quand il se présentera de nouveaux Robespière : nous comptons sur vous et sur votre courage intrépide.

Citoyens, frères et amis, vous voyez combien nos frères de Paris ont fait pour la révolution. Ils sont à l'avant-garde, qui est le poste le plus important confié à leurs soins; ils n'en ont jamais abusé; ils n'ont cessé de veiller au bonheur commun; de votre côté, resserrez-vous plus que jamais : point d'animosité, soyez soumis aux lois, respectez vos magistrats; nous veillons sans cesse à la tranquillité publique; nous cherchons à découvrir les trames perfides des partisans des Hébert, des Ronsin, des Robespière et autres scélérats que le glaive national a exterminés. De votre côté, faites-en de même, secondez-nous de tous vos efforts, et jamais les ennemis du peuple et de la liberté ne parviendront à leurs fins; ils périront tous, et la République une et indivisible nous restera. S. et F.

GONEL-PARTY (*vice-président*), CLÉMENT (*agent national*), PETIZON (*secrétaire*) (1).

j

[*L'admin. centrale du départ. du Gers à la Conv.; Auch, 17 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Un nouveau conspirateur, Robespierre, avait donc osé se promettre, avec ses complices, le triomphe de la scélératesse sur la vertu, de la tyrannie sur la liberté !

(1) C 319, pl. 1301, p. 31. Mentionné par *B^in*, 7 fruct. (suppl.).

(1) A Reims, de l'imprimerie des citoyens Jeunehomme, père et fils.

(2) C 319, pl. 1301, p. 32. Mentionné par *B^in*, 7 fruct. (suppl.).

Persée creative commons BY: = $

La nation puisera sans doute dans un complot liberticide une leçon utile à l'affermissement de ses destinées. Nous apprendrons enfin à ne nous montrer enthousiastes que des vérités qui assurent le bonheur de l'espèce humaine; elles sont indépendantes du tems et du despotisme, et l'homme n'est que trop modifié, trop dégradé par ses passions et les circonstances.

Vous vous êtes montrés, citoyens représentans, au milieu des traîtres et des assassins vendus à leurs crimes, ce que vous fûtes toujours dans les grandes crises. Nous attendions d'un sénat régénérateur de la terre, et la vertu qui doit l'étonner, et le courage qui réalisera l'espoir de l'ami de l'homme.

Nous payerons, nous, citoyens représentans, le tribut de reconnaissance qui vous est dû en ne composant jamais avec l'intrigue, en faisant redouter à l'audace l'intrépidité qui sonne sa dernière heure.

DAURIOT (*présid.*), CONSTANTIN, DEMAI, DRUILHET, CAZAUX, BOUBÉE, SAYLIN et 2 signatures illisibles.

k

[*Les 5 républicains pris dans les stés popul. de Béziers et d'Agde pour former la c*^{ion} *civile de Marseillan* (1), *à la Conv. nat., seul centre de réunion pour tout homme vraiment libre; s.d.*] (2)

Représentans,

Il a retenti jusqu'à nous le coup de foudre lancé encore une fois par la Montagne sur les traîtres, les conspirateurs et les tirans, et nous y avons applaudi. Exemps de fédéralisme, notre sort, dans toutes les circonstances critiques, est de nous attacher à la Convention et, quelque petite qu'en soit la masse, ce sera toujours notre point de réunion. Courage, donc, fondateurs de la République, dissipez comme le vent ces accapareurs de réputation, ces tirans de l'opinion publique, les hommes qui croyent que le sort de la République est attaché à leur existence et qui dépassent le niveau. Le peuple est trop jaloux de l'aimable égalité pour souffrir aucune tubérosité politique. Il est d'une étroite conception, cet ambitieux qui s'imagine que c'est pour son profit et pour son compte que le peuple a amoncelé depuis 5 ans tant de sacrifices. Non, tel sera le sort de tous ceux qui, comme Roberspierre, voudront se mettre à la place du souverain et retenir pour leur compte les hommages qui ne sont dus qu'à lui.

Ah, représentans, depuis quelque temps nous l'avions jugé. Il trembloit ce traître, et l'homme dont la conscience est intacte ne tremble pas.

Représentans, le vaisseau de la République vous est confié. Pilotes courageux, intrépides, éclairés, c'est à vous de le conduire au port. C'est à nous de vous seconder et d'applaudir aux manœuvres salutaires qui peuvent hâter cet heureux moment. Recevés aujourd'hui nos félicitations. En applaudissant à votre courage, nous envions le sort de nos frères de Paris qui ont coopéré à ce grand acte de justice et qui ont si bien mérité de la patrie. Vive la Montagne, vive la Convention, vive la République !

BRAS Mathieu (*off. civil*), BELITRAND (*présid.*), NEGRE aîné (*off. civil*), LOUVET aîné (*off. civil*), LIBES (*off. civil*).

l

[La société populaire de Campan, département des Hautes-Pyrénées, exprime ses sentiments d'admiration sur le courage héroïque que la Convention a déployé dans la nuit du 9 au 10 thermidor; elle applaudit au supplice du nouveau Cromwel et de ses complices; elle annonce l'extraction de 800 livres de salpêtre] (1).

m

[*L'admin. forestière de Baume* (2), *à la Conv.; Baume, 20 therm. II*] (3)

Ne se lasseront-ils jamais de conspirer, les tirans et les traîtres ? Vaincus chaque jour au dedans, vaincus chaque jour au dehors, quelle humiliation pour eux ! Quel triomphe pour vous ! Mais c'est ainsi sans doute que la République doit s'élever, que la liberté doit s'affermir.

Recevés, courageux défenseurs des droits du peuple, nos félicitations, nos vœux et notre reconnoissance d'avoir fait tomber sous le glaive de la loy les têtes des scélérats qui, sous le masque du patriotisme et de la vertu, vouloient assassiner les patriotes et la patrie.

2 signatures illisibles.

n

[*Le conseil g*^{al} *de la comm. de Guingamp* (4), *à la Conv.; Guingamp, 22 therm. II*] (5)

Représentants,

En punissant les traîtres, les conspirateurs, vous avez fait votre devoir. Continués à déjouer les complots de nos ennemis, à consolider la République, et vous acquererez de nouveaux droits à notre estime, à notre reconnoissance.

Jacques ROUSSEAU (*off. mun.*), BOULOU (*maire*), J. SOUVESTRE (*off. mun.*), LETIER (*secrét.*) et 11 autres signatures.

(1) Hérault.

(2) C 319, pl. 1301, p. 33. Reproduit au *B*^{in}, 6 fruct. (suppl^{t}); *C. Eg.*, n° 736.

(1) *B*^{in}, 7 fructidor.

(2) Doubs.

(3) C 319, pl. 1301, p. 34. Mentionné par *B*^{in}, 7 fruct. (suppl.).

(4) Côtes-du-Nord.

(5) C 319, pl. 1301, p. 35. Mentionné par *B*^{in}, 7 fruct. (suppl.).